

ITUEvents

Workshop on
**International
telecommunication/ICT
economic and policy issues**

**17 February 2025
Libreville, Gabon**

itu.int/go/WS_FGCD_05



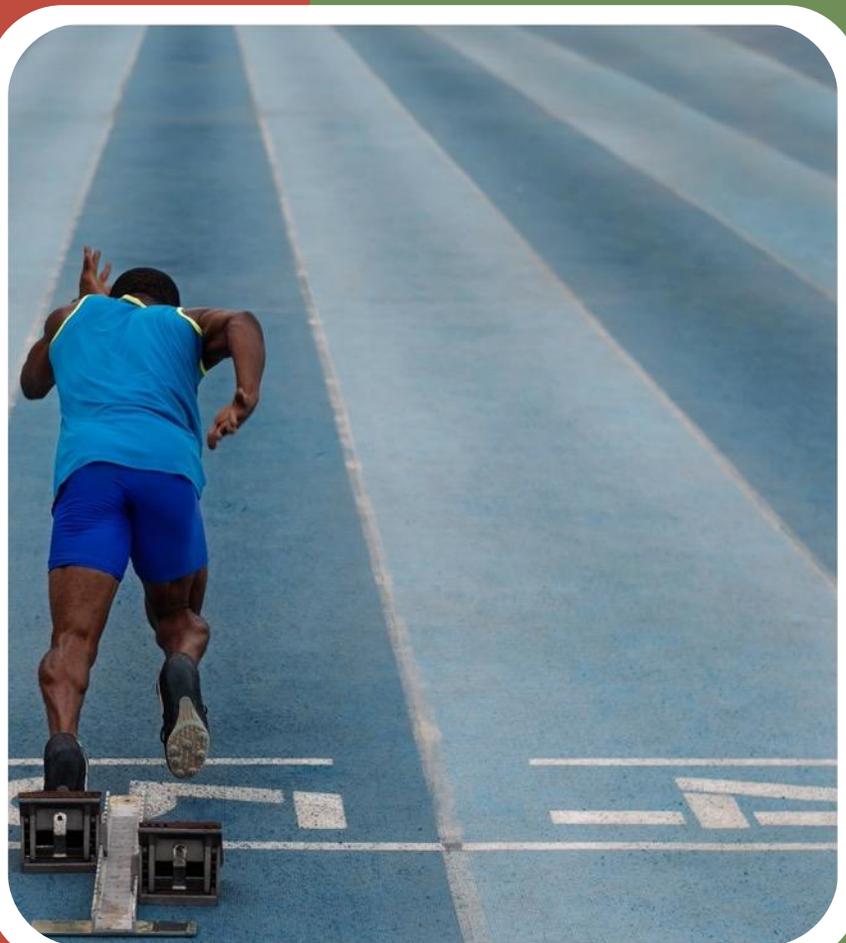
Mireille KOUMOUS

Cheffe de Bureau Statistiques et analyse des marchés

Hosted by:



Sujet n° 4 : L'itinérance Internationale et régionale



	Introduction	1
	Le Congo en Chiffres	2
	Historique du projet	3
	Actions menées par le Congo	4
	Défis et Solutions	5
	Impact et Bénéfices	6
	Perspectives	7
	Conclusion	8



INTRODUCTION

Le Freeroaming permet aux utilisateurs de téléphonie mobile de voyager à l'intérieur d'une zone géographique (zone CEMAC) sans frais d'itinérance.

Ceci, dans le but de faciliter les communications transfrontalières, réduire les coûts pour les utilisateurs mobiles et promouvoir l'intégration économique régionale.

La réglementation définit ainsi les termes liés à l'itinérance communautaire, fixe les obligations des opérateurs en matière d'accès de gros et de vente de services d'itinérance, et réglemente les tarifs d'itinérance.

Les utilisateurs peuvent ainsi passer des appels, envoyer des SMS et utiliser les données mobiles à des tarifs locaux en voyageant dans les pays membres ayant passé des accords, dans la zone CEMAC.

La République du Congo s'est engagée activement dans la mise en œuvre de ce projet. Les actions menées, les défis rencontrés, quelques pistes de solutions et perspectives sont l'objet de cet exposé.



Population : 6,142 millions d'habts

Opérateurs Mobiles : 2

Opérateurs Internet Fixe : 2



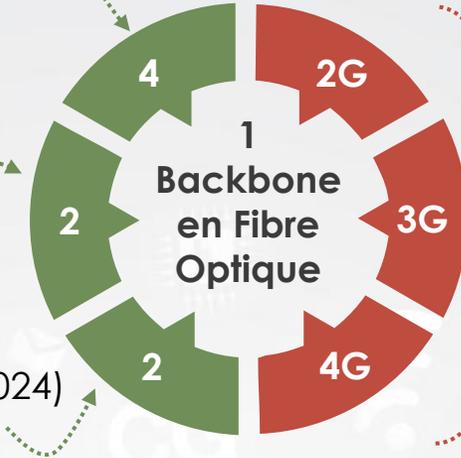
Stations d'atterrage

- Congo Télécom
- Airtel Congo

Câbles Sous-marin

- WACS (2012)
- 2Africa de Meta (2024)

Data Centers (dont 1 Tiers 3+)

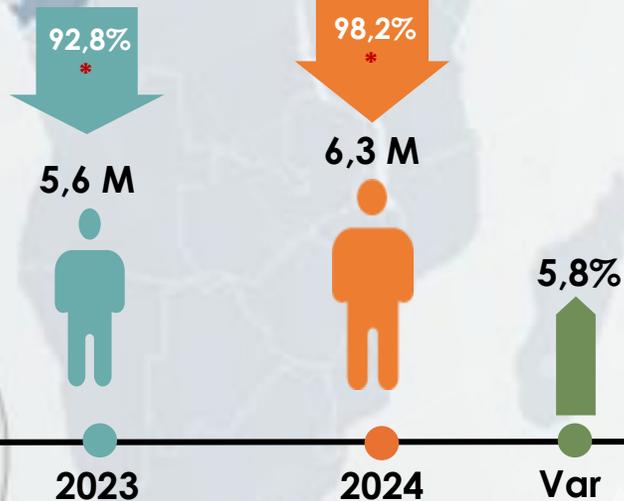


Technologies Mobiles Déployées
Lancement 5G le 21 novembre 2024

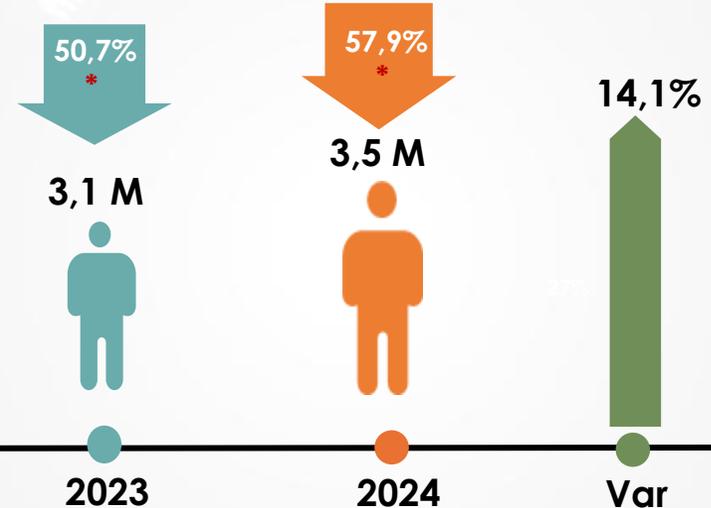
CROISSANCE DES ABONNÉS

TÉLÉPHONIE MOBILE

* Taux de pénétration



INTERNET MOBILE



Règlement N° 04/20-UEAC-CM-35 du 8 sept. 2020 relatif à l'itinérance sur les réseaux mobiles de communications électroniques ouverts au public en zone CEMAC.

20
20

Six pays de la zone CEMAC se sont engagés.



LES ÉTAPES

1. La réglementation



1

Manifeste SMART AFRICA, oct. 2013, (Rwanda) : marché commun domaine des TIC.

2

« Réseau Africain Unique », avr. 2016 : cadre de Télécommunications régional, (Rwanda).

3

Feuille de route pour la mise en place du roaming à moindre coût en Afrique centrale, août 2018 (Malabo).

4

Plan opérationnel 2017-2021, du Programme Économique Régional (PER), juin 2017.

5

Règlement N° 21/08-UEAC-133-CM-18, déc. 2008, relatif à l'harmonisation des réglementations et des politiques de régulation des communications électroniques dans la zone CEMAC.

6

Résolutions adoptées lors de la 4^{ème} réunion du Conseil des Ministres des TICS de l'**Alliance SMART AFRICA**, mai 2021.

2. L'organisation



La mise en œuvre du Règlement N° 04/20-UEAC-CM-35 du 8 sept. 2020 relatif à l'itinérance sur les réseaux mobiles de communications électroniques ouverts au public en zone CEMAC nécessite une organisation dans chaque pays et le respect des points saillants du règlement.

1 Des points saillants du règlement du 8 sept. 2020

- Accès de gros.
- Tarifs.
- Transparence.
- Qualité des services.
- Obligations des États membres et des régulateurs.

2 Des Comités nationaux techniques (CNT).

3 Des missions des CNT

- Signature collégiale des protocoles d'accords bilatéraux, nov. 2021.
- Élaboration et validation des grilles tarifaires.
- Suivie de l'avancée des travaux des CNT des pays membres.
- Supervision de l'établissement des liens SIP.

4 Du reporting...

1. Mise en œuvre



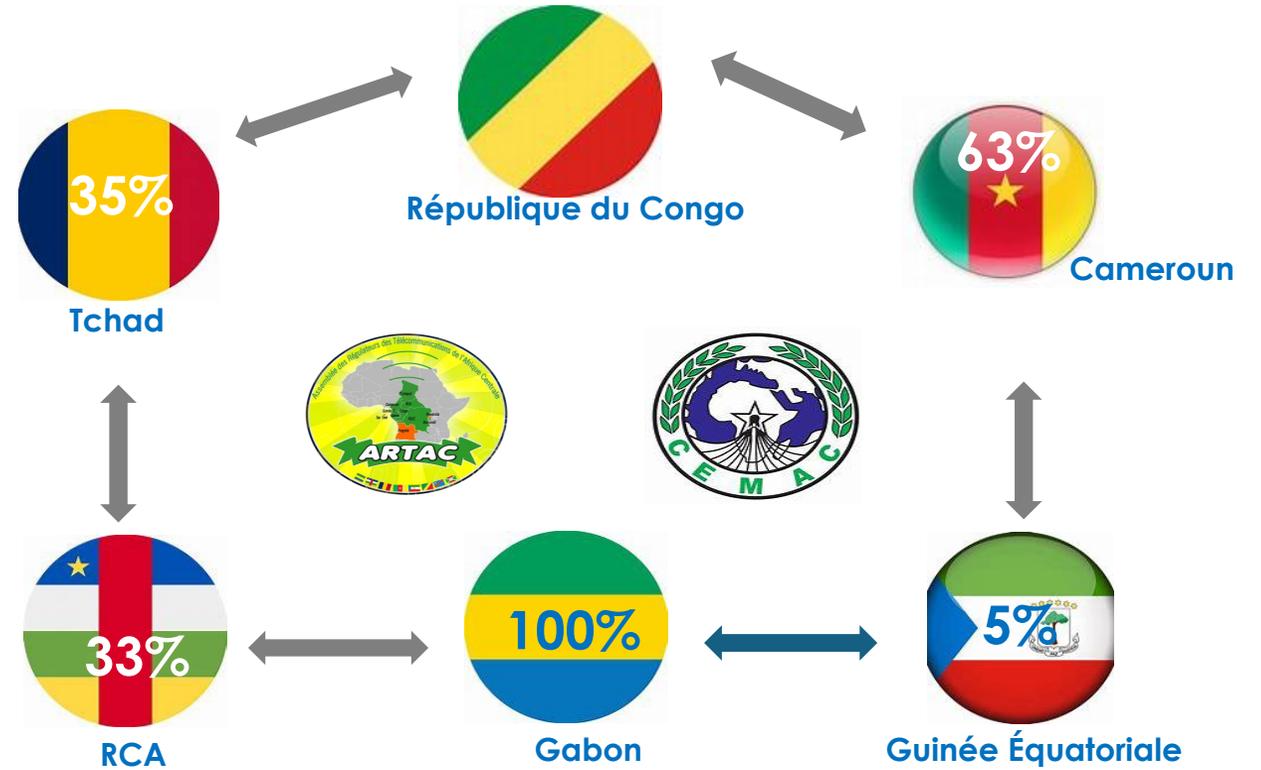
Itinérance mobile, volonté des Chefs d'États, mise en œuvre et réalisation par les Régulateurs et les opérateurs des pays membres de la zone CEMAC.

☐ " Signature de protocoles d'accords avec le Gabon en oct. 2019"



100%

☐ " Accords bilatéraux entre pays de la zone CEMAC – Réunions de suivi"



2. Niveau de réalisation



Signature des **protocoles d'accords bilatéraux** en vue de la **mise en œuvre** de l'itinérance à moindre coût entre les pays membres de la zone CEMAC.



100%

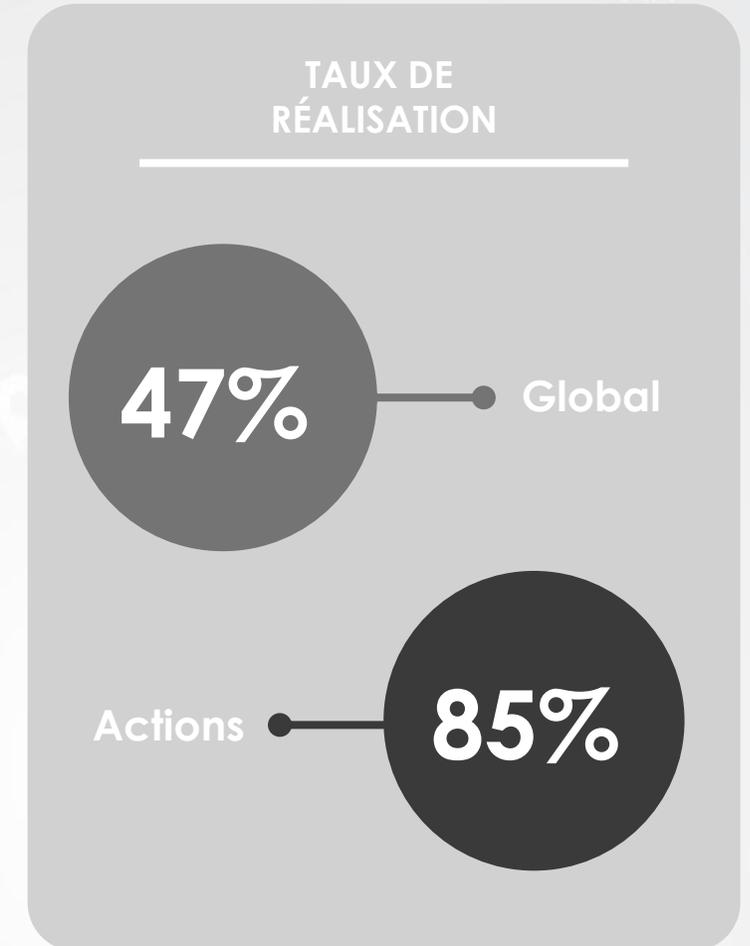
Évaluation et validation des **grilles tarifaires** entre les pays membres.



Configuration et tests des **liaisons IP directs** entre les opérateurs des pays membres.



Signature des **contrats d'interconnexion** entre opérateurs des pays membres.



1. Défis



L'absence ou la non-implémentation des liens directs IP entre les opérateurs pour certains pays.



Les taux de terminaison d'appel élevés dus à la non-suppression de la taxe terminale des appels internationaux entrants par certains États membres.



Les litiges sur le non-paiement des frais roaming antérieures à la mise en place du free roaming, entre certains opérateurs (MTN Congo et Gabon télécom).



Les limites de certaines autorités de régulation dans la prise de décision visant l'effectivité du free roaming, notamment la Guinée Équatoriale.



La séparation du trafic roaming classique et free roaming souhaitée par certains opérateurs qui n'obtient pas l'adhésion de toutes les parties prenantes.

2. Solutions



Inciter et encourager les opérateurs à accélérer le processus

Veiller à la suppression effective de la taxe terminale

Recommander la collaboration entre opérateurs

Dynamiser le processus à Guinée Équatoriale.

Renforcer la coopération régionale.

1

Bénéfices pour les utilisateurs

- Réduction des coûts.
- Continuité du service.
- Facilité de communication

2

Bénéfices pour les opérateurs

- Augmentation du trafic.
- Augmentation des revenus et des revenus.
- Fidélisation de la clientèle.
- Collaboration efficace avec les homologues des autres pays
- Partage de bonnes pratiques notamment sur les points bloquants.
- Interconnexion des réseaux

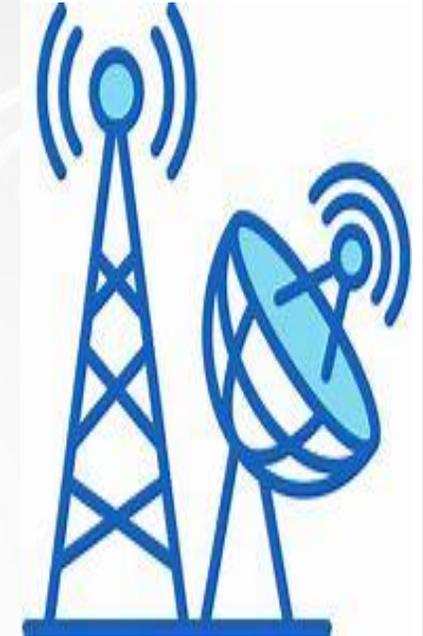
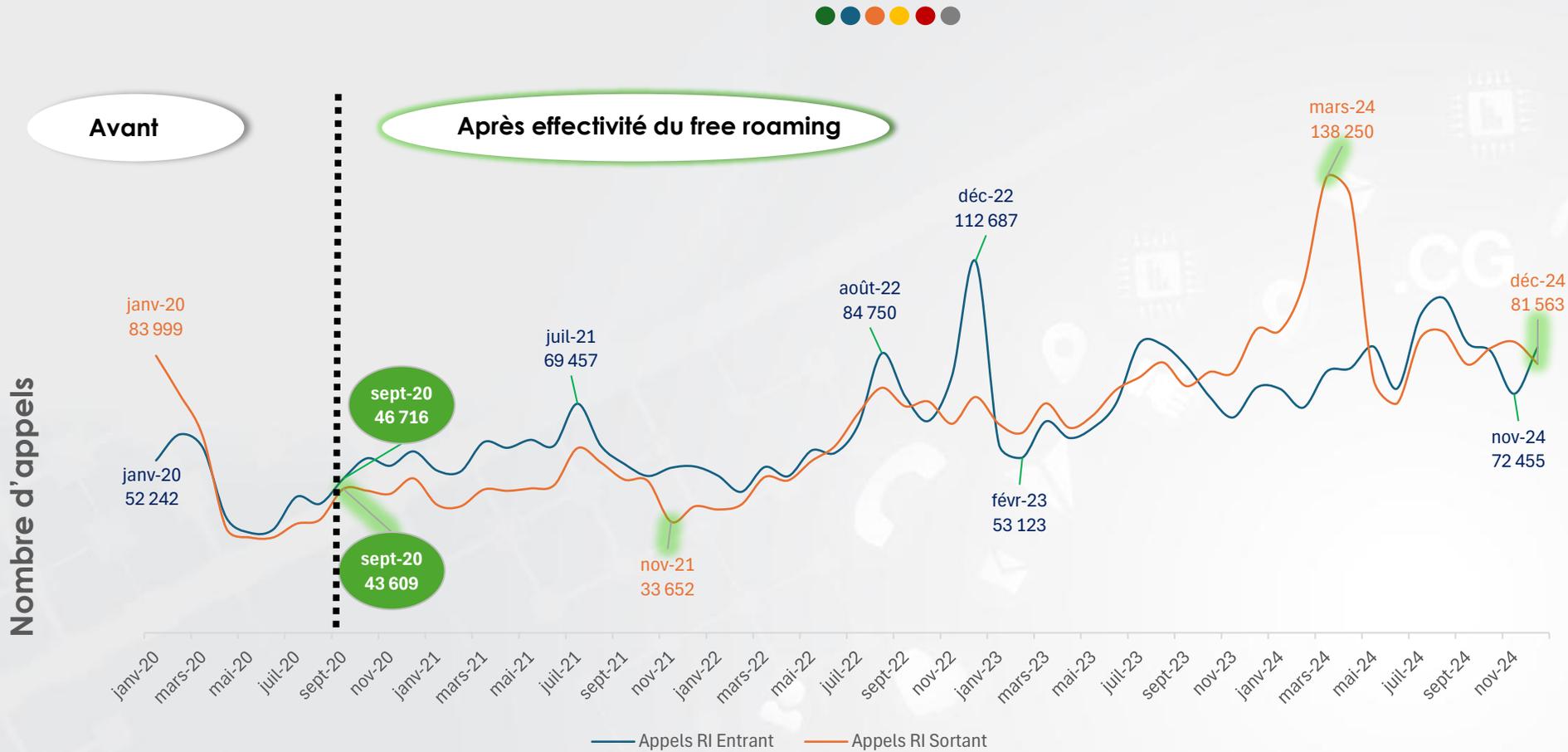
3

Bénéfices pour la région (zone CEMAC)

- Renforcement de l'intégration régionale (zone CEMAC).
- Stimulation de l'économie numérique.
- Technologies et Infrastructures



Évolution du trafic Roaming international entrant et sortant entre le Congo et le Gabon (en nombre d'appels)



En s'inspirant des **exemples réussis**, le projet free roaming en zone CEMAC peut être **renforcé** selon le plan ci-dessous.



Prochaines étapes : mise à jour des rapports sur le niveau d'avancement du projet, participation à la prochaine réunion du Conseil des Ministres de la CEMAC.



Implémentation liens IP directs : exiger des opérateurs de finaliser l'implémentation, la configuration et les tests des liens directs IP.



Amélioration technologique : adoption de nouvelles technologies pour améliorer la qualité de service et réduire les coûts.



Intégration régionale : contribuer à l'intégration économique et sociale dans la zone CEMAC.



Extension du projet : Plans pour étendre le free roaming à d'autres pays de la CEMAC et au-delà.



Appel à l'engagement : encourager toutes les parties prenantes de soutenir le projet et le rendre effectif.



CONCLUSION



MERCI



www.arpce.cg